

# COMMUNE DE MAGNET (03)

## Plan Local d'Urbanisme

### Règles d'implantation des constructions par-rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives

Sur les deux secteurs constitués de noyaux de bâtis historiques, les nouvelles constructions doivent s'implanter entre 0 et 2 mètres par rapport à l'alignement des voies.



